

Le 04 janvier 2019

CONSULTATION ORGANISATION DE LA 1^{ère} ÉDITION DE LA JOURNÉE “ GREEN CHEMISTRY OPEN RESEARCH & INNOVATION ”

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet la délégation de mission pour l'organisation de la 1^{ère} édition de la Green Chemistry Open Research & Innovation, événement thématique pour accélérer l'émergence de produits éco-conçus sur le marché. Cette journée se tiendra durant la 4^{ème} édition d'ISGC, le plus grand rassemblement international d'acteurs de la chimie durable en Europe (13 au 17 mai 2019 à La Rochelle).

Le marché sera conclu par convention avec ACD (Aquitaine Chimie Durable).

ARTICLE 2 – MODE DE PASSATION DE LA CONSULTATION

Marché ordinaire / marché de prestations de services, passé selon une procédure adaptée.

ARTICLE 3 – LE POUVOIR ADJUDICATEUR

L'Association Aquitaine Chimie Durable représentée par Monsieur Pascal LEFEVRE, Président.

ARTICLE 4 – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée maximale de 15 mois à compter de la notification du marché, sous réserve de l'attribution des subventions sollicitées par Aquitaine Chimie Durable pour financer cette opération.

ARTICLE 5 – COÛT

5.1. - Définition

Un acte d'engagement fixera le montant des prestations de la société nécessaires pour mener à son terme la mission d'organisation. Il s'agit d'un prix forfaitaire pour l'ensemble du marché comprenant tous les frais s'y référant, tels que définis à l'article 10. Ce prix tient compte des recettes que le prestataire va encaisser de la part des participants et des éventuels sponsors de l'événement.

5.2. - Conditions économiques d'établissement

Le prix est ferme, définitif et non révisable pour toute la durée de la consultation.

ARTICLE 6. – MODALITÉS DE PAIEMENT

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 11, Aquitaine Chimie Durable procédera au règlement de :

- 25% à la signature de la convention, permettant la réalisation des supports de communication,
- 25% au moment de la réservation des prestations techniques,

- Solde après la réalisation totale des prestations.

Il est toutefois précisé que ces règlements ne se feront qu'à condition qu'Aquitaine Chimie Durable ait effectivement touché les financements publics qu'elle a sollicités. Selon le cas, il sera donc possible que la trésorerie du projet ne permette pas à Aquitaine Chimie Durable de payer immédiatement les sommes dues. Le prestataire devra dans ce cas faire l'avance de trésorerie nécessaire.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE RÉSILIATION

En cas de manquement d'une des Parties à tout ou partie des obligations mises à sa charge par la convention, l'autre Partie se réservera la possibilité de résilier celle-ci, sans indemnité, ni préavis, après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet pendant un mois à compter de sa date d'envoi. De ce fait, la Partie défaillante ne pourra plus dès lors prétendre à une quelconque exécution des obligations de la Partie lésée.

Cette résiliation interviendra sans préjudice de tous dommages intérêts ou sommes que la Partie pourrait réclamer à la Partie défaillante en raison du défaut d'exécution du Contrat.

ARTICLE 8 – LITIGES

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable, au besoin avec l'aide de leurs conseils respectifs, tout différend entre elles portant l'interprétation et l'exécution de la présente consultation. En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal compétent.

ARTICLE 9 – CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE LA JOURNÉE THÉMATIQUE

Contexte économique

La filière Chimie & Matériaux, est, au sein de la Nouvelle-Aquitaine, une filière innovante et structurée, rassemblant 2 200 établissements et plus de 30 000 emplois.

Elle se développe particulièrement autour de 4 domaines d'excellence :

- Composites hautes performances (Matériaux fonctionnels, Matériaux biosourcés)
- Techniques et technologies Céramiques et leurs applications
- Chimie du Végétal et Ressources durables
- Chimie de commodités et de spécialités dont thiochimie

Elle bénéficie de capacités de recherche reconnues sur le plan international : plus de 600 chercheurs, des centres techniques industriels et plateformes technologiques, pôles de compétitivité, centres R&D de grands groupes ainsi qu'un tissu de PME innovantes.

Pour renforcer cette dynamique, le Comité d'Organisation du Symposium International de Chimie Verte (ISGC) et Aquitaine Chimie Durable souhaitent créer lors de la prochaine édition du congrès, en mai 2019 à La Rochelle, une journée thématique intitulée « Green Chemistry Open Research & Innovation ».

Cet événement a pour objectif de favoriser la mise en place de relations commerciales et de partenariats de recherches et technologiques par le biais de pitches et de rendez-vous individuels dans le domaine de la chimie durable.

L'objectif est double :

- Positionner la Nouvelle-Aquitaine comme une région leader dans le domaine de la chimie verte et durable ;
- Créer des liens entre grands donneurs d'ordre de la chimie, fonds d'investissement et structures de recherche publiques ou privées, ainsi qu'avec des startups, TPE et PME.

L'organisation de cette première édition est envisagée pendant une journée entre le 13 et le 17 mai 2019 à La Rochelle, en vue d'ancrer cet événement comme un rendez-vous biannuel et un temps fort du congrès ISGC.

Cet appel d'offres concerne l'organisation de cette première édition, qui s'inscrit dans une démarche de promotion et de soutien du savoir-faire des entreprises et laboratoires, notamment de Nouvelle-Aquitaine.

Logistique

Aquitaine Chimie Durable est l'interlocuteur régional habilité par l'ensemble des acteurs pour monter la journée thématique.

La Green Chemistry Open Research & Innovation est organisée à l'Espace Encan de La Rochelle, entre le 13 et le 17 mai 2019 (jour à arrêter avec les organisateurs d'ISGC 2019).

ARTICLE 10 – PRESTATIONS ATTENDUES

Le prestataire assurera le marketing direct de cet événement en prenant à sa charge les frais téléphoniques, les frais d'e-mailing, les frais de communication engendrés pour l'organisation de la journée thématique et les invitations des participants ;

Le prestataire aura à sa charge la réalisation et la diffusion des supports promotionnels liés à cet événement (plaquettes, site internet, ...) ;

Le prestataire supportera les frais de location et d'aménagement du site ;

Le prestataire utilisera une plateforme d'inscription en ligne permettant notamment aux participants, de s'inscrire, d'émettre et recevoir des propositions de rendez-vous, de visualiser leur planning de rendez-vous en ligne la semaine précédant l'événement.

Pour l'ensemble des participants, le prestataire devra proposer une solution de restauration. Les pauses café seront offertes tout au long de l'événement ;

L'ensemble de ces prestations devront être réalisées avec un souci constant de la minimisation des impacts environnementaux.

ARTICLE 11 – RÉSULTATS ATTENDUS

Pour cette 1^{ère} édition de la journée thématique « Green Chemistry Open Research & Innovation », il est attendu les résultats suivants en matière de présence et de rendez-vous :

- 10 grandes entreprises à la recherche de solutions innovantes,
- Des fonds d'investissement à la recherche de startups émergentes et de projets innovants issus des laboratoires publics.
- Des prestataires, fournisseurs, laboratoires publics ou privés, clusters, sociétés d'ingénierie ou industriels innovants offreurs de technologie,
- +200 rendez-vous d'affaire,

Pour un total d'environ 200 participants.

ARTICLE 12 – CLAUSES PARTICULIÈRES

Votre offre devra impérativement parvenir dans les conditions prévues ci-dessous, **avant le 1^{er} février 2019, à 12 heures**, à l'adresse suivante :

AQUITAINE CHIMIE DURABLE,
Maison de l'Industrie - 40, avenue Maryse Bastié
BP75
33523 BRUGES CEDEX

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager la société. Les offres doivent être rédigées en langue française. Elles seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception (envoi par la poste en recommandé, remise contre récépissé...) à l'adresse indiquée précédemment.

La transmission des offres par voie électronique est autorisée avec accusé de réception. Elles devront être complétées par un envoi sous forme papier.

Le prestataire devra, en tout état de cause, prendre toutes les dispositions pour que le pli ou le message électronique parvienne à l'adresse indiquée, avant la date et heure limites indiquées ci-dessus. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites ne seront pas retenus; ils seront retournés à leurs auteurs.

L'offre devra contenir les documents suivants :

1 – Un devis daté et signé, indiquant :

- le prix d'entrée par participant,
- le coût HT et TTC de la prestation globale.

2 – Un mémoire explicatif indiquant les moyens humains, matériels et logistiques que le candidat propose de mettre en œuvre pour l'exécution de la journée thématique.

3 – Des références de prestations similaires, notamment dans l'organisation de conventions d'affaires dans le domaine de la R&D et de l'innovation de taille importante (conventions d'affaires R&D réunissant au moins 100 participants en rendez-vous B2B), mettant en œuvre de nombreuses structures de recherche publiques et privées nationales et internationales.

4 – Une démonstration des capacités techniques du candidat :

La possession de bases de données complètes et qualifiées des décideurs industriels français et européens liés à la thématique de la chimie verte, ainsi que des acteurs publics (laboratoires et universitaires) et privés de la recherche contractuelle,

La possession d'une plateforme d'organisation de rendez-vous intégrant les fonctions multi planning et d'optimisation des plannings de rendez-vous, suffisamment protégée contre les failles de sécurité sur la protection des données.

5 – Un engagement du candidat s'engageant à assumer les risques financiers liés à l'événement et stipulant que « tout dépassement de charges ou tout manque de chiffre d'affaires généré via les inscriptions par rapport au budget présenté dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres sera assumé par le candidat et ne pourra en aucun cas faire l'objet de demandes de financement complémentaire auprès d'Aquitaine Chimie Durable ».

6 – Un mémoire décrivant les actions que met en place le candidat pour minimiser l'impact environnemental de sa prestation.

7 – Une déclaration du candidat qu'il est titulaire de polices d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable couvrant tous risques liés à sa responsabilité civile professionnelle et les assurances nécessaires à l'organisation d'un évènement, couvrant les conséquences pécuniaires pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés au cours de l'exécution de l'évènement.

Par la suite, le prestataire retenu devra fournir à Aquitaine Chimie Durable une attestation sur l'honneur renseignée, signée et datée certifiant que :

- Le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- Le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour des infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du travail,
- Le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L341-6, L341-6-4, L620-3, L143-3 et L143-5 du Code du travail,
- Le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les candidats sont informés que dans le cas où ils seraient retenus, ils devront fournir dans la mesure où ils ne l'ont pas déjà fait les pièces prévues à l'article 46 du Code des marchés publics, dans un délai de dix (10) jours à compter de la demande formulée par le pouvoir adjudicateur du marché. A défaut le marché ne leur serait pas attribué.

Après examen des offres par Aquitaine Chimie Durable, des négociations pourront être engagées avec une ou plusieurs des entreprises ayant fait des offres.

Les critères d'évaluation des offres sont :

- Valeur technique (Mémoire explicatif et références fournies) : 40%
- Prix de la prestation : 40%
- Démarche environnementale : 20%

Pour toute question, les candidats peuvent prendre contact avec Frédéric BATAILLE, par mail acd@aquitaimechimiedurable.fr ou par téléphone au 05 56 29 00 07.